

MAISON DE L'ENFANCE
 ALSH Dordives
 24 Rue de l'Ouche – 45680 DORDIVES
 07 85 53 25 44
cc4valshdordives@cc4v.fr

INSCRIPTIONS MERCREDIS POUR L'ANNEE 2020-2021

Je souhaite inscrire mon enfant : Age :

Veillez cocher les journées ou demi-journées que vous souhaitez réserver. Si vous avez besoin de l'accueil du matin ou du soir, merci de noter l'heure exacte à laquelle vous déposerez ou viendrez chercher votre enfant.

	Septembre 2020					Octobre 2020		Novembre 2020		
	02	09	16	23	30	07	14	04	18	25
Accueil 7h-9h										
½ journée matin 9h/13h30										
Journée 9h-17h										
Demi-journée 11h30-17h										
Accueil 17h-19h										

	Décembre 2021			Janvier 2021				Février 2021			Mars 2021			
	02	09	16	06	13	20	27	03	10	17	10	17	24	31
Accueil 7h-9h														
½ journée matin 9h/13h30														
Journée 9h-17h														
Demi-journée 11h30-17h														
Accueil 17h-19h														

	Avril 2021			Mai 2021			Juin 2021					
	07	14	21	12	19	26	02	09	16	23	30	
Accueil 7h-9h												
½ journée matin 9h/13h30												
Journée 9h-17h												
Demi-journée 11h30-17h												
Accueil 17h-19h												

Attention, la priorité des réservations s'effectuera de la façon suivante :

- 1) Aux familles domiciliées à Dordives,
- 2) Aux parents résidant sur le territoire de la CC4V
- 3) Aux résidant hors territoire CC4V

En fonction également des places disponibles (dans le respect de la réglementation en vigueur) et des délais de prévenance. Ce planning de réservation est effectif à la signature, à la date mentionnée sur ce document et après validation du responsable de la structure.

En cas de modification(s), merci de respecter les délais (le vendredi précédent) afin que la prestation ne vous soit pas facturée (annulation) ou que vous soyez sûr d'avoir une place (inscription supplémentaire). Ces modifications doivent faire l'objet d'un écrit qui doit être transmis au responsable de la structure dans les délais mentionnés ci-dessus.

Fait le :

Date de réception :

Signature des parents

Signature du responsable ALSH